

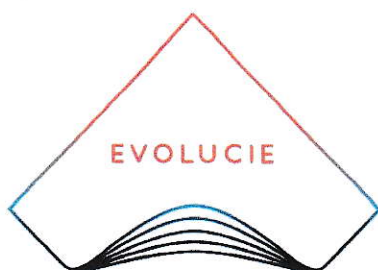
Patronage Laïque Jean Le Gouill Association

Siège social :

15 rue Jean Francois Tartu
29200 BREST

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.2325-51 du Code du travail



Patronage Laïque Jean Le Gouill Association

Siège social :

15 rue Jean Francois Tartu
29200 BREST

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025**

À l'assemblée générale de l'association Patronage Laïque Jean Le Guill,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PATRONAGE LAIQUE JEAN LE GOUILL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

1- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie :
« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation pour changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes « Modernisation des états financiers » qui expose le changement de méthodes comptables relatif au changement de réglementation comptable.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - Responsabilités des membres de l'association chargés d'arrêter les comptes

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du PL LE GOUILL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le PL LE GOUILL ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés, par les membres élus du conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

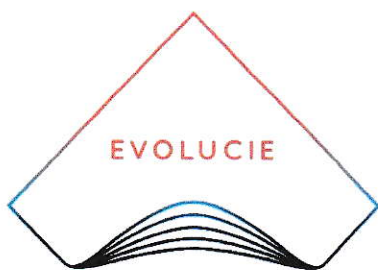
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Plougonvelin, le 12 juin 2026,

Le commissaire aux comptes,
EVOLUCIE,
Christine INIZAN



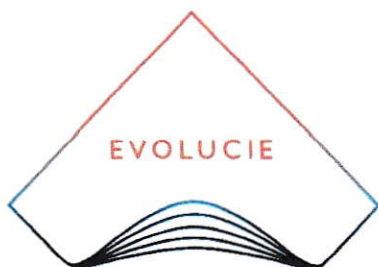


Patronage Laïque Jean Le Gouill Association

Siège social :

15 rue Jean Francois Tartu
29200 BREST

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025**



À l'assemblée générale de l'association Patronage Laïque Jean Le Gouill,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Plougonvelin, le 12 juin 2026,

Le commissaire aux comptes,

EVOLUCIE,

Christine INIZAN

COMPTES ANNUELS



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

BILAN ACTIF

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences,							
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				5,44			8,02
Terrains							
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...							
Autres immobilisations corporelles	77 282,59	68 757,98	8 524,61		11 849,70		
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés							
Immobilisations financières				9,57			10,16
Participations	15 000,00		15 000,00		15 000,00		
Créances rattachées à des particip.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	92 282,59	68 757,98	23 524,61	15,00	26 849,70	18,18	
Stocks et en-cours	5 499,75	3 026,37	2 473,38	1,58	2 568,28	1,74	
Créances				23,33			19,52
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	5 974,69	461,93	5 512,76		4 129,83		
Créances reçues par legs ou donations							
Autres créances	26 581,31		26 581,31		19 322,19		
Charges constatées d'avance	4 479,14		4 479,14		5 377,37		
Valeurs mobilières de placement							
Instr. financiers à terme, jetons détenus							
Disponibilités	94 224,84		94 224,84	60,09	89 429,28	60,56	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	136 759,73	3 488,30	133 271,43	85,00	120 826,95	81,82	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement emprunts (IV)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	229 042,32	72 246,28	156 796,04	100	147 676,65	100	



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

BILAN PASSIF

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		17,76		18,86
Fonds propres statutaires	27 852,86		27 852,86	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		47,94		50,90
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	75 172,03		75 172,03	
Autres réserves				
Report à nouveau	-11 753,50	-7,50	51 726,55	35,03
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 494,93	-4,14	-63 480,05	-42,99
Situation nette (sous-total)	84 776,46	54,07	91 271,39	61,80
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	84 776,46	54,07	91 271,39	61,80
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	6 580,00	4,20	1 000,00	0,68
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	6 580,00	4,20	1 000,00	0,68
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	18 078,00	11,53	15 899,00	10,77
TOTAL DES PROVISIONS (III)	18 078,00	11,53	15 899,00	10,77
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			29,30	0,02
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	25 856,28	16,49	12 488,39	8,46
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	20 108,65	12,82	26 675,60	18,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 396,65	0,89	124,97	0,08
Produits constatés d'avance			188,00	0,13
TOTAL DES DETTES (IV)	47 361,58	30,21	39 506,26	26,75
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	156 796,04	100	147 676,65	100



EXPERTISE COMPTABLE

COMPTE DE RÉSULTAT

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	48 752,69	40 317,98	8 434,71	20,92
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	107 219,14	115 110,06	-7 890,92	-6,86
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	204 817,81	168 045,15	36 772,66	21,88
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	234,70		234,70	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	-5 580,00		-5 580,00	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	353,23	4 864,95	-4 511,72	-92,74
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3 410,06	77,33	3 332,73	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	359 207,63	328 415,47	30 792,16	9,38
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	20 655,51	22 649,52	-1 994,01	-8,80
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	127 458,61	116 993,51	10 465,10	8,95
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 972,06	4 732,03	-759,97	-16,06
Salaires	153 308,51	181 652,01	-28 343,50	-15,60
Cotisations sociales	36 896,77	38 678,83	-1 782,06	-4,61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 945,02	5 032,27	-87,25	-1,73
Dotations aux provisions	2 179,00	2 456,00	-277,00	-11,28
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	18 081,72	19 582,49	-1 500,77	-7,66
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	367 497,20	391 776,66	-24 279,46	-6,20
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 289,57	-63 361,19	55 071,62	86,92



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

COMPTE DE RÉSULTAT

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 987,64	3 243,73	-1 256,09	-38,72
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 987,64	3 243,73	-1 256,09	-38,72
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 987,64	3 243,73	-1 256,09	-38,72
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-6 301,93	-60 117,46	53 815,53	89,52
Produits exceptionnels (V)		1 360,89	-1 360,89	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		4 512,48	-4 512,48	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-3 151,59	3 151,59	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	193,00	211,00	-18,00	-8,53
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	361 195,27	333 020,09	28 175,18	8,46
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	367 690,20	396 500,14	-28 809,94	-7,27
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-6 494,93	-63 480,05	56 985,12	89,77
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	63 414,00	76 266,00	-12 852,00	-16,85
Prestations en nature	136 090,00	140 396,00	-4 306,00	-3,07
Bénévolat	85 017,00	87 710,00	-2 693,00	-3,07
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	284 521,00	304 372,00	-19 851,00	-6,52
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	136 090,00	140 396,00	-4 306,00	-3,07
Prestations en nature	85 017,00	87 710,00	-2 693,00	-3,07
Personnel bénévole	63 414,00	76 266,00	-12 852,00	-16,85
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	284 521,00	304 372,00	-19 851,00	-6,52
TOTAL	-6 494,93	-63 480,05	56 985,12	89,77

ANNEXE COMPTABLE



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ANNEXE COMPTABLE MEF

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Modernisation des Etats Financiers (M.E.F)

Changement de méthodes comptables :

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan comptable général tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

Le règlement ANC n° 2022-06 a été appliqué de manière prospective à compter de l'exercice 2025. Conformément à l'article 831-3 du PCG, les incidences de ce changement de réglementation sur les principaux postes de l'exercice sont exposées ci-après. Des reclassements ont été opérés sur la colonne 2024 du bilan et du compte de résultat afin de permettre la comparabilité avec les nouveaux modèles, sans modification du résultat ni des capitaux propres à l'ouverture.

Information sur la présentation des comptes annuels par comparaison aux comptes de l'exercice antérieur

Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Une harmonisation des comptes des deux derniers exercices clos a été effectuée par génération d'une balance de situation en application du règlement ANC n°2022-06 afin d'assurer la comparabilité des exercices et assurer une cohérence entre les éditions.

La table de correspondance des comptes ayant fait l'objet d'une harmonisation est consultable sur le rapport d'harmonisation du logiciel comptable.

Impact sur les postes du bilan et du compte de résultat :

Le détail des traitements réalisés sur les comptes est consultable à la demande.

Avec l'harmonisation des comptes du bilan d'ouverture sur l'exercice actif, nous vous alertons sur la perte d'intangibilité du bilan d'ouverture.

L'impact du changement de réglementation sur les principaux postes des exercices harmonisés sont les suivants :

> Dans le bilan :

- les immobilisations en cours incorporelles que corporelles sont regroupées avec les avances et acomptes.
- la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée est désormais regroupée dans la rubrique des « Créances ». La ligne « Produits constatés d'avance » est désormais présentée à la rubrique des « Dettes ».

> Dans le compte de résultat :

- le poste résultat exceptionnel adopte, à compter de l'application de la présente norme MEF, la nouvelle définition du caractère exceptionnel. Les éléments exceptionnels, antérieurs la présente norme MEF, reste en poste exceptionnel,
- Le poste transferts de charges d'exploitations sont désormais présentés dans le poste « Autres produits »,
- Les transferts de charges financières sont désormais présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier,
- Les transferts de charges exceptionnelles sont désormais présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Sous le titre, PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL-STADE QUIBIGONNAIS, il est formé une association d'éducation populaire qui a pour but par des activités socioculturelles et sportives, de contribuer à :

- Entretenir des relations amicales entre les adhérents
- Développer leurs qualités morales intellectuelles et artistiques
- Développer l'esprit de responsabilité et de citoyenneté
- Préserver et améliorer leurs aptitudes physiques
- Agir en faveur des écoles laïques et des œuvres laïques populaires.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

En partenariat avec la ville de Brest et la CAF, l'association propose des activités pour tous :

- Sportives
- Socioculturelles
- Enfance et jeunesse (ALSH 2-11 ans et Club ados 11-16 ans)

Les moyens mis en oeuvre sont :

La réalisation du projet associatif est rendu possible par :

- Des moyens humains
 - Une équipe de 52 bénévoles
 - Une équipe de 16 salariés permanents
- Des moyens matériels :
 - La mise à disposition de locaux et de matériel par la ville de Brest comme prévu par la convention pluriannuelle.
- Des moyens financiers :
 - Subventions de la ville de Brest comme prévu par la convention pluriannuelle
 - Prestations CAF et MSA pour l'enfance
 - Cotisations des adhérents
 - Produits des manifestations diverses

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 156 796,04 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -6 494,93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Des changements de méthode sont intervenus sur l'année 2025 :

Les principaux impacts comptables liés à l'application du nouveau règlement relatif à la modification des États financiers sont les suivants :

-Présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement :

Produits sur exercices antérieurs : 3 410 €

Charges sur exercices antérieurs : 650 €

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Aménagements divers		5 À 20
Matériel informatique		3 À 5
Mobilier		3 À 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL.
- L'association PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Valorisation des contributions volontaires



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le patronage Laïque Le Gouill- Stade Quibigonnois a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- Mise à disposition de locaux par la Ville de Brest , valorisée à hauteur de 118 148 € (115 298 € lors de l'exercice précédent).
- Prise en charge des fluides par la Ville de Brest , valorisée à hauteur de 17 942 € (25 098 € lors de l'exercice précédent).
- Mise à disposition de personnel fédératif valorisée à hauteur de 85 017 € (87 710 € lors del'exercice précédent).

Pour les quantifier, Le patronage Laïque Le Gouill- Stade Quibigonnois s'appuie sur l'état récapitulatif des subventions 2025 établi par la Ville de Brest conformément aux délibérations prises dans le cadre du vote de son budget primitif et des décisions modificatives s'y rapportant.

Le bénévolat représente 5 285 heures sur l'année 2025. Valorisé selon les heures effectuées au SMIC horaire, il représente 63 414 € (76 266 € lors de l'exercice précédent).



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DES IMMOBILISATIONS

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	13 432,41		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	62 692,18		1 158,00
TOTAL	76 124,59		1 158,00
Immobilisations financières			
Autres participations	15 000,00		
Prêts et autres immobilisations financières			1 200,00
TOTAL	15 000,00		1 200,00
TOTAL GENERAL	91 124,59		2 358,00

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			13 432,41	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			63 850,18	
TOTAL			77 282,59	
Immobilisations financières				
Autres participations			15 000,00	
Prêts et autres immobilisations financières		1 200,00		
TOTAL		1 200,00	15 000,00	
TOTAL GENERAL		1 200,00	92 282,59	



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DES IMMOBILISATIONS

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Virement		Ventilation		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	Entrée apport	création
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, info. & mobilier	1 158,00			1 158,00		
TOTAL	1 158,00			1 158,00		
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	1 200,00			1 200,00		
TOTAL	1 200,00			1 200,00		
TOTAL GENERAL	2 358,00			2 358,00		
	Diminution de l'exercice	Virement		Ventilation		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	Sortie scission	mise hors serv.
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	1 200,00			1 200,00		
TOTAL	1 200,00			1 200,00		
TOTAL GENERAL	1 200,00			1 200,00		



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DES AMORTISSEMENTS

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencets divers	5 À 20	LINÉAIRE	12 283,13	183,34		12 466,47
Matériel de bureau, informatique	3 À 5	LINÉAIRE	51 991,76	4 299,75		56 291,51
TOTAL			64 274,89	4 483,09		68 757,98
TOTAL GENERAL			64 274,89	4 483,09		68 757,98

	Dotation de l'exercice	réévaluation	Ventilation		
			mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements divers	183,34		183,34		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	4 299,75		4 299,75		
TOTAL	4 483,09		4 483,09		
TOTAL GENERAL	4 483,09		4 483,09		



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DES CRÉANCES

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	461,93	461,93	
Autres créances clients	5 512,76	5 512,76	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	498,21	498,21	
Divers	24 069,38	24 069,38	
Débiteurs divers	2 013,72	2 013,72	
Charges constatées d'avance	4 479,14	4 479,14	
TOTAL	37 035,14	37 035,14	



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont constituées :

- Divers stocks (prod.entretien,timbres etc..) : 3 273 €
- Maintenance informatique : 858 €
- Assurances APAC : 31 €
- Cartes de vœux 2026 : 77 €
- Cotisation Office des sports : 241 €

	Montant
Exploitation	4 479,14
TOTAL	4 479,14

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir sont constitués :

- CAF, Périscolaire solde 2025 : 6 660,65 €
- CAF, Extrascolaire solde 2025 : 11 626,73 €
- Indemnités journalières : 498,21 €
- Chèques CESU à recevoir : 1 985 €
- Recette divers : 28,72 €
- VDB : 4 515 €
- ALSH régularisation 2025 : 675 €

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 754,93
Autres créances	24 069,38
TOTAL	28 824,31



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DU TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Origines	
Report à nouveau de l'exercice précédent	51 726,55
Résultat de l'exercice précédent	-63 480,05
TOTAL	-11 753,50
Affectations	
Report à nouveau	-11 753,50
TOTAL	-11 753,50



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	27 852,86				27 852,86
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	75 172,03				75 172,03
Report à nouveau	51 726,55		63 480,05	126 960,10	-11 753,50
Excédent ou déficit de l'exercice	-63 480,05		-6 494,93	-63 480,05	-6 494,93
TOTAL	91 271,39		56 985,12	63 480,05	84 776,46



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les fonds dédiés correspondent à des subventions perçues par l'association mais dont leur utilisation est reportée sur les exercices futurs.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Département - dispositif "Ville-Vie-Vacances - Sortir en 202	1 000,00					1 000,00	
Ville de Brest - Atelier de fabrication de produits d'entretien e		480,00				480,00	
FDVA - Soutien au développement des activités bénévoles		1 500,00				1 500,00	
ANS - Action Santé vous bien		3 600,00				3 600,00	
TOTAL	1 000,00	5 580,00				6 580,00	



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DES PROVISIONS

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	15 899,00	2 179,00		18 078,00
TOTAL	15 899,00	2 179,00		18 078,00
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients		461,93	353,23	108,70
TOTAL		461,93	353,23	108,70
TOTAL GÉNÉRAL	15 899,00	2 640,93	353,23	18 186,70
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 640,93	353,23	



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DES PROVISIONS

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Valorisation des engagements retraite

Le calcul est réalisé sur l'ensemble du personnel en contrat à durée indéterminée présent au 31/12/2025. L'indemnité est calculée à partir de la convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires dite ECLAT (ex : animation).

Le calcul est réalisé à partir des données suivantes :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

o 1,00% Constant pour la catégorie : Personnel permanent

o 1,00% Constant pour la catégorie : C D I I ALSH

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.8 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

o 65 ans pour la catégorie : Personnel permanent

o 65 ans pour la catégorie : C D I I ALSH

Le taux de rotation retenu est :

o 1,00% Constant pour la catégorie : Personnel permanent

o Fort pour la catégorie : C D I I ALSH

Le taux de charges sociales patronales est :

o 35 % pour la catégorie : Personnel permanent

o 12 % pour la catégorie : C D I I ALSH

Le départ intervient à l'initiative de l'employeur. Il est tenu compte dans les calculs de la taxe spéciale de 50% et non pas des charges sociales patronales.

Paramètres techniques :

o L'année des calculs retenue est 2025.

o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2012-2014 - données déf..

o La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

o La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.

o Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.

o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2025 s'élève à 18 078 €.

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	15 899,00	2 179,00			18 078,00
TOTAL	15 899,00	2 179,00			18 078,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 640,93	353,23		



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	25 856,28	25 856,28		
Personnel et comptes rattachés	8 404,18	8 404,18		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 511,47	11 511,47		
Impôts sur les bénéfices	193,00	193,00		
Autres dettes	1 396,65	1 396,65		
TOTAL	47 361,58	47 361,58		



EXPERTISE COMPTABLE

En Euro

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

009770 - PATRONAGE LAIQUE LE GOUILL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 000,00	3 000,00
TOTAL	3 000,00	3 000,00